

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **15 décembre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 51

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 8

Nombre de conseillers suppléés : 1

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Bernard BERTHELIER), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Elisa BASTIDE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_154 : FINANCES / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION ACCENT JEUNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Depuis de nombreuses années, Aurillac Agglomération est un partenaire financier important de l'Association « Accent Jeunes ».

Conformément à l'article n° 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, un projet de convention a été établi relatif aux modalités de financement de l'équipe de prévention spécialisée gérée par l'Association « Accent Jeunes ». Cette convention entre les parties a pour but de définir les conditions dans lesquelles Aurillac Agglomération participe au financement des projets conduits par l'Association et les conditions dans lesquelles elle peut être associée à la conduite de ces actions et à leur contrôle.

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire que les missions de l'Association « Accent Jeunes » s'inscrivent au moins partiellement dans le cadre des objectifs qu'entend développer Aurillac Agglomération dans le cadre de sa compétence « Politique de la Ville » et notamment les actions de la prévention de la délinquance.

En outre, Aurillac Agglomération fait régulièrement appel aux services marchands mis en place par « Accent Jeunes », par exemple, pour l'entretien de sites ou des chemins de randonnée, ainsi que pour des actions plus ponctuelles comme la distribution de prospectus ou le nettoyage. Il est cependant à noter que ces prestations sont désormais assurées par une structure d'insertion (Cheba) rattachée à l'Association, laquelle applique des tarifs sensiblement plus élevés que

précédemment.

Il est proposé de porter, pour 2026, le montant de la subvention versée à « Accent Jeunes » à hauteur de 50 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

N'ayant pas pris part au vote :

Madame MARTINS, Madame GAILLARD

- d'adopter le projet de convention joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ladite convention et à procéder à son exécution financière et juridique ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 50 000,00 € à l'Association « Accent Jeunes » au titre de l'année 2026 ;
- de s'engager à inscrire lors du vote des Budgets Primitifs les crédits nécessaires au Budget Principal, au compte 65748 fonction 424.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Christian POULHES.